

Zeitschrift: ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift
Herausgeber: Schweizerische Offiziersgesellschaft
Band: 164 (1998)
Heft: 11

Artikel: Die Schweiz und der Zweite Weltkrieg : au tribunal de l'histoire
Autor: Chevallaz, G.-A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-65386>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au Tribunal de l'histoire

G.-A. Chevallaz

Force est de reconnaître le rôle décisif, souvent bénéfique, à quelques échecs près, que jouent les Etats-Unis dans l'histoire de ce siècle. En 1917, leur intervention aux côtés des Alliés a sauvé l'Europe et le monde d'une hégémonie allemande. En 1941, leur engagement tardif, mais massif, dans la Seconde guerre mondiale, aux côtés de la Grande Bretagne et de l'Union soviétique annonçait la fin d'une tragique aventure.

Dès 1945, leur présence militaire, la dissuasion atomique et leur aide économique ont préservé les démocraties occidentales du rouleau compresseur stalinien. Leur ténacité durant la Guerre froide a eu raison de l'expansion soviétique et progressive supplanté les démocraties européennes dans leurs empires coloniaux d'Afrique et d'Asie. Actuellement, la carence d'une diplomatie concertée et d'une force commune européenne nécessite l'intervention américaine au cœur de l'Europe, dans le Golfe et le Proche Orient. Les soubresauts du dollar règlent les cadences monétaires et les fluctuations des économies.

Le rôle hégémonique de la «pax americana» justifie-t'il que les Etats-Unis citent à la barre de leur tribunal historique, procureur et juge à la fois, la Suisse et sa neutralité dont les trois alliés occidentaux avaient donné quittance, en 1946 par l'accord de Washington dûment débattu? Va-t'on demain demander la révision du traité de Versailles et des réparations draconiennes qu'il imposait à l'Allemagne qui sont à la source du national-socialisme? La question peut se poser, même s'il faut admettre que, de part et d'autre, l'exécution des clauses de 1946 a souffert d'évidentes et regrettables négligences.

Quoi qu'il en soit du principe, éminemment discutable, l'insistance trépidante d'un sénateur américain, appuyé par plusieurs organisations israéliennes, a incité le gouvernement américain à charger l'un de ses ministres, le Sous-secrétaire au Commerce Stuart Eizenstat, à faire procéder à une enquête sur le problème. De son côté, le Conseil fédéral, impressionné par la vigueur inopinée des revendications, avait, en décembre 1996, constitué hâtivement une «commission indépendante d'experts» de neuf personnalités, dont quatre historiens proches d'Israël, quatre historiens suisses et un juriste, en confiant la présidence au professeur Jean-François Bergier, lui ouvrant toutes les archives publiques et privées disponibles, la dotant de crédits très appréciables, dans la mesure où la vérité historique est monnayable.

Enfin, sous la présidence de Paul Volcker, ancien président de la Réserve fédérale américaine qui équivaut à la Banque centrale des Etats-Unis, se constituait une commission internationale, où hommes d'affaires suisses, américains et juifs étaient

représentés, chargée de dépister les mouvements de fonds allemands vers l'extérieur et notamment vers la Suisse.

Un premier rapport de la commission Eizenstat fut présenté devant une commission financière du Sénat américain par Eizenstat lui-même et par l'historiographe officiel Slany. Le rapport, dans ses réquisitions, était particulièrement sévère pour la Suisse, opposant neutralité et morale, accusant notre pays d'avoir financé la guerre et de l'avoir prolongée. Malgré la ferme intervention de l'ambassadeur Borer chargé par le Conseil fédéral de défendre les intérêts suisses, malgré les nuances apportées par Eizenstat lui-même, le rapport reçut l'approbation de la plupart des sénateurs présents et de représentants d'organisations juives.

Le rapport et son auteur principal furent fermement pris à partie dans un débat public à Berne où le Conseiller fédéral Cotti, le vice-président de la Banque nationale Roth, le professeur de droit Thurer et le professeur Bergier énumèrent leurs critiques, relevant «l'acharnement avec lequel on accablait la Suisse alors que le rapport ne la révèle ni plus coupable que les autres neutres, ni plus réticente qu'eux à réparer leurs erreurs».

Ces critiques ont-elles amené les historiens américains à revoir leur copie? Tout récemment, le 1^{er} juin 1998, est paru un 2^e rapport Eizenstat, d'une ampleur et d'une tonalité fort différentes. On y prend en considération non seulement la Suisse, mais l'ensemble des pays neutres ou non belligérants de l'Occident. On y évoque la différence de leurs situations géopolitiques par rapport aux pays en guerre, les relations différencielles que, les circonstances étant données, chacun d'eux devait tenir avec les pays de l'Axe, le moment auquel, la fortune de la guerre changeant de camp, on pourrait moduler voire abandonner la neutralité. A la décharge des pays neutres, le rapport confesse les deux années de neutralité des Etats-Unis, dans la phase initiale du conflit (c'est à dire en un moment où leur engagement décisif eût pu éviter la guerre ou l'abréger).

Sans lui donner l'importance prépondérante que lui attribue le rapport de la commission Bergier, paru presque en même temps et dont il a eu connaissance, le 2^e rapport d'Eizenstat admet le rôle d'intermédiaire essentiel joué par la Banque Nationale suisse dans le transit de l'or de la Reichbank en direction des pays neutres et de la Banque Internationale des Réglements de Bâle (où se côtoyaient financiers allemands, américains et suisses). Quelque 900 millions de francs suisses en or allemand (d'origine incertaine ou litigieuse) ont permis au Reich de financer ses achats d'armes et de métaux stratégiques en Espagne, au Portugal ou en Turquie. Le rapport relève d'ailleurs que, pendant la même période, les transactions suisses en or ont été plus importantes avec les Alliés qu'avec le Reich. (On peut d'ailleurs admettre que le

blocage des réserves d'or de la BNS aux Etats Unis est une explication de la poursuite des achats d'or allemand, malgré les doutes où l'on pouvait être de son origine.)

On doit d'ailleurs bien considérer que dans le volume du budget de guerre allemand de quelque 1045 milliards de francs suisses, le mouvement de 1,2 milliard acquis par la Suisse, essentiellement réparti en devises à d'autres neutres pour débloquer leurs comptes de clearing avec le Reich, est loin d'avoir suffi à financer la guerre ou à la prolonger. Dans la résistance fanatique des dernières années de la guerre, sous l'impulsion donnée à l'effort d'armement par le ministre Speer, il n'aurait pas suffi que la Banque Nationale suisse fermât ses guichets pour qu'Hitler posât les armes.

Il est bien d'autres paramètres qui permettent de comparer les neutralités dans la diversité de leur comportement. Le 2^e rapport Eizenstat constate l'identique encerclement de la Suède et de la Suisse par les forces de l'Axe. Mais tandis que la première tolérait le passage de soldats allemands, fût-ce par unité d'armée à travers son territoire, la préparation militaire de la Suisse et son dispositif de défense ont pu dissuader l'invasion. (Si la Suisse a fourni à la Wehrmacht une valeur de 1,2 milliard d'armement, elle en a consacré le double à ses fortifications et à ses propres armements, cela grâce au fer et au charbon que lui assuraient les accords commerciaux avec le Reich).

Suisse et Suède, ces deux pays de «neutralité classique», constate le rapport Eizenstat, ont rendu service aux Alliés par l'universalité de leurs relations diplomatiques, le champ ouvert aux activités du renseignement, la défense des intérêts privés et publics dans les pays en guerre, le rôle qu'ils ont joué dans les préliminaires d'armistice.

La Suisse a assuré la protection des prisonniers de guerre. Si le rapport dénonce le caractère «odieux» du J apposé sur les passeports des Juifs qui contribuera au refoulement de milliers de candidats à l'asile, il souligne que notre pays, dès 1933, a accueilli quelque 50000 réfugiés israéliens dont 30000 sont restés dans le pays durant la guerre. Durant la même période, les Etats Unis n'accueillaient pas plus de 21000 réfugiés. Le rapport cite également l'initiative personnelle du consul Lutz à Budapest qui a permis à 62000 Juifs hongrois d'échapper à la déportation, action à mettre en parallèle avec celle du Suédois Wallenberg.

Eizenstat passe longuement en revue les relations souvent tendues entre les neutres et les puissances alliées, montre les abandons successifs de la neutralité au fur et à mesure que la victoire alliée devient évidente, la Suisse, en dépit des pressions alliées, étant la dernière à poursuivre, dans une mesure fortement réduite, ses échanges avec le III^e Reich agonisant. Le rapport évoque ensuite les interminables litiges et négociations pour les règlements financiers d'après-guerre.

En conclusion, traitant de la politique suisse de neutralité durant la guerre, ce 2^e rapport Eizenstat est fort en retrait sur le précédent réquisitoire. Il situe cette neutralité dans les contraintes et la faible marge de manœuvre qui étaient celles de la Suisse, dans sa condition d'encerclement total dont

il donne une appréciation réaliste et objective. Il la compare à d'autres neutralités plus ambiguës et plus fluctuantes.

En regard, le rapport partiel publié le 15 mai 1998 par la commission Bergier ne peut être que décevant. Il est décevant par la limitation délibérée, à ce stade, de son champ de recherches à un décompte laborieux du transit d'or allemand aux origines douteuses par le canal de la Banque Nationale suisse. Il prononce contre cette dernière et ses dirigeants d'alors un réquisitoire, partiellement justifié peut-être, mais qui prend insuffisamment en compte les contraintes économiques, la nécessité de se procurer de l'or pour le commerce extérieur, les réserves d'or de la banque étant bloquées aux Etats Unis, et le souci de stabiliser la valeur du franc, condition de la survie économique et de l'existence du pays.

Ce rapport donne une importance démesurée à ce problème par rapport aux autres paramètres de la neutralité. Un mouvement d'or de moins de 2 milliards, sur un budget de guerre du III^e Reich de plus de mille milliards de francs suisses, ne saurait accabler les pays neutres, et particulièrement la Suisse, du reproche d'avoir financé la guerre infâme ou prolongé sa durée.

Il est vrai que la tâche de la commission Bergier est difficile, à la fois par l'étendue et la complexité de sa mission et par sa composition disparate en origines, en formation et en partis pris politiques. Cela rend les synthèses ardues à l'impartialité foncière de son président.

S'il est naturel que l'histoire porte un jugement sur le passé, celui-ci est trop complexe pour se satisfaire d'une explication à la fois manichéenne et définitive. Il est

en tout cas parfaitement prétentieux et arbitraire d'en confier le jugement à une grande puissance, elle-même engagée dans l'événement et en d'autres analogues. On ne saurait hélas en exiger davantage d'une commission hâtivement formée d'historiens de compétence évidente en leurs domaines, mais, s'agissant d'une substance historique encore radioactive, divisés par leurs attaches, leurs origines, l'école pragmatique et traditionnelle ou radicalement révisionniste, de gauche ou de droite, à laquelle ils vouent leur écriture et leur passion idéologique. Il n'est pas question de leur conférer le monopole de la vérité historique. ■

Stellenanzeiger

HEER
ZENTRALE DIENSTE
FORCES TERRESTRES
SERVICES CENTRAUX



Von Anfang an dabei!

Das Finanzinspektorat HEER ist die interne Revisionsstelle des Heeres. Für diese neue Stelle suchen wir Sie als ausgewiesenen Finanzexperten.

Finanzinspektor

im Heer.

In Ihrem Verantwortungsbereich sind:

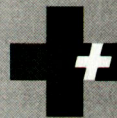
Die Finanzaufsicht und die internen Revisionen im zugewiesenen Bereich sowie die Durchführungen und Prüfungen an Ort und Stelle mit Berichterstattung zu Händen des Chef HEER und der Eidg. Finanzkontrolle.

Wir erwarten von Ihnen:

- Höhere kaufm. Ausbildung (HWV, HKG, HLB), eidg. dipl. Buchhalter oder Bücherexperte
- Erfahrung im Finanz- und Rechnungswesen in der Privatwirtschaft und/oder in der Verwaltung
- Ausbildung zum Offizier der Schweizer Armee von Vorteil

HEER, Sektion Personal und Ausbildung,
Papiermühlestrasse 14, 3003 Bern
Albert Reinhard, Tel. 031/324 23 72

GENERALSTAB
ETAT-MAJOR GENERAL
STATO MAGGIORE GENERALE
STAB GENERAL



Suchen Sie eine neue berufliche Herausforderung?

Zur Ergänzung unseres Teams innerhalb der Abteilung Verwaltungsinformatik ist die Stelle als

Informatiksicherheitsbeauftragte/r

zu besetzen.

Aufgabengebiet:

In einem modernen Informatikumfeld sind Sie verantwortlich für die Konzeption, Planung und Umsetzung von Informatiksicherheitsmassnahmen. Zu Ihrem Aufgabengebiet gehört die Umsetzung der Informatiksicherheitsweisung M02 sowie die Zusammenarbeit mit den Informatiksicherheitsgremien des VBS und des Bundes. Sie vertreten den Generalstab in den Informatiksicherheitsgremien des VBS. Selbständiges Erkennen und Definieren von Massnahmen zur Begrenzung von Informatiksicherheitsrisiken sowie Erfahrung respektive eine entsprechende Ausbildung im Bereich Informatiksicherheit sind wichtige Anforderungskriterien für diese Stelle.

Wir bieten:

- anspruchsvollen, interessanten Tätigkeitsbereich
- fortschrittliche Anstellungsbedingungen

Wir suchen:

- Informatik-Ingenieur/in mit Hochschul- oder HTL-Abschluss

Sie verfügen über:

- Erfahrung/Ausbildung im Bereich Informatiksicherheit
- Bereitschaft zur ständigen Aus- und Weiterbildung
- gutes Durchsetzungsvermögen
- selbständige und zuverlässige Arbeitsweise
- Initiative, Teamfähigkeit und Belastbarkeit
- Organisationstalent
- gute Englischkenntnisse

Fühlen Sie sich von diesem vielseitigen und abwechslungsreichen Tätigkeitsgebiet angesprochen? Dann freuen wir uns auf Ihre Bewerbung mit den üblichen Unterlagen.

Generalstab, Sektion Personaldienst
Ref. Nr. 0/5.9, 3003 Bern